



Inscription au bachelier en médecine vétérinaire Étudiants non-résidents

Je suis un étudiant « non-résident »

cela signifie que je ne réside pas en Belgique (mon domicile est situé hors de Belgique)

ET (dans la majorité des cas), j'ai obtenu un diplôme de fin d'études secondaires non belge

Comment procéder ?

- Je m'inscris au **test d'orientation du secteur de la santé (TOSS)** via le site de l'ARES (test obligatoire mais pas éliminatoire) et je participe à la totalité du TOSS
 - à la session unique du **4 septembre 2020**
 - Ouverture des inscriptions : le 15 juin 2020
 - Clôture des inscriptions : le 25 août 2020
 - J'introduis une demande d'**équivalence** de mon diplôme de fin d'études secondaires auprès du Service des équivalences de la Fédération Wallonie-Bruxelles avant le **15 juillet**
 - 🔗 www.equivalences.cfwb.be
 - Je télécharge le formulaire non-résident « **annexe 3** » sur la page
 - 🔗 www.unamur.be/inscription/international-bachelier/vete
- et
- Je pourrai introduire mon dossier par voie digitale le 19, 20 ou 21 août prochain (ces dates peuvent éventuellement être modifiées – donc je consulte régulièrement le site Web afin de prendre connaissance des modalités du dépôt de mon dossier)
 - 🔗 www.unamur.be/inscription/belge-bachelier/vete/non-resident

Attention : *cette procédure fait état des informations disponibles à ce jour.* Pour être tenu au courant d'éventuelles modifications concernant l'année académique 2020-2021, veuillez vous inscrire sur la rubrique « actualités » www.unamur.be/etudes/rheto/sinformer/info-vt

Si mon profil ne correspond pas à celui décrit ci-dessus, je prends contact avec le Service des inscriptions pour plus de renseignements www.unamur.be/inscription/service-inscriptions